



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine : Paris

Question écrite n° 49886

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre de la culture et de la communication les raisons de l'empressement conduisant à l'abattage de 109 arbres centenaires sur le terrain de l'ancien ministère du commerce extérieur, près de la tour Eiffel.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire s'interroge sur les raisons qui ont conduit à l'abattage de 109 arbres centenaires sur le terrain de l'ancien ministère du commerce extérieur. L'abattage de ces arbres, dont il convient de rappeler qu'ils ne sont pas centenaires mais qu'ils ont été plantés en 1950 pour agrémenter le site des bâtiments du quai Branly, s'inscrit dans le cadre du projet d'édification du Centre de conférences internationales. Cette décision va permettre de doter les services du ministère des affaires étrangères de l'équipement qui leur fait aujourd'hui défaut, les installations de l'avenue Kleber ne permettant plus d'offrir aux diplomates comme aux journalistes un cadre de travail digne de la vocation internationale de la France. La réalisation de cet équipement ne pouvait être entreprise avant que le terrain ne soit préparé par la démolition des bâtiments provisoires qui abritaient les services de la direction des relations économiques extérieures et donc par l'abattage des arbres qui le parsemaient. Le permis de démolir a été délivré le 31 décembre 1990 après avoir reçu un avis favorable de la ville de Paris. L'autorisation d'abattage des arbres, délivrée sur le fondement juridique de la loi du 31 décembre 1913 sur la protection des monuments historiques et après avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, a été notifiée le 17 octobre 1991. Les arbres, pour une bonne part assez misérables, qui avaient été plantés entre les bâtiments, seront remplacés par un nombre équivalent d'arbres adultes et d'essences variées (110 contre 109), ordonnés selon un arrangement harmonieux sur un espace ouvert au public, alors que ceux qu'ils occupaient dans la cour du ministère étaient inaccessibles aux non-fonctionnaires. Ainsi au prix d'une patience de trois ans, les habitants du quartier bénéficieront d'une amélioration évidente de leur environnement et pourront fréquenter des espaces qui leur étaient jusqu'ici impraticables.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49886

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : grands travaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4582